

LISTE DES ZAC EXISTANTES SUR LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER

En application de l'article R123-13 du Code de l'Urbanisme, les annexes du présent PLU précisent la liste des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C) existantes et encore opposable sur le territoire de la Commune, à savoir :

- La Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) dite des « COLLIERES » créée par Arrêté Préfectoral 8 juin 1971.
- La Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) dite de « FRAIS VALLON » créée par Arrêté Préfectoral en date du 10.08.1982.